

DEL 04.07.2014-075 : Rue de La Gare – Effacement des réseaux aériens (basse tension, éclairage public, France Télécom) et aménagement du PEM

Le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication – Rue de la Gare.

L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

| | |
|---|-------------|
| - Réseau B.T | 26 963 € HT |
| - Eclairage Public | 81 803 € HT |
| - Réseau téléphonique (génie civil) | 17 658 € HT |
| - Fourreaux en attente | 2 147 € HT |

Soit un total de **128 571 € HT**

Le financement s'établit comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| - Financement du SDEF | 59 684.20 € |
| - Financement de la commune : Eclairage Public | 49 081.80 € HT |
| Basse Tension | 0.00 € HT |
| Réseau téléphonique | 21 189.60 € TTC |
| Pose de fourreaux | 2 576.40 € TTC |
| Total participation commune : | 72 847.80 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 128 571 € hors taxes,

Accepte le plan de financement proposé,

Sollicite l'inscription des travaux au Programme 2014 d'amélioration esthétique des lignes aériennes du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère,

Autorise le maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses éventuels avenants,

Informe le SDEF de la réalisation d'autres travaux d'aménagement devant se réaliser à la suite de cet effacement des réseaux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,

Yves ANDRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Stéphane LE PADAN, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Roger CARNOT,
M. Arnaud TAËRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Christelle COUTHOUIS,
Mme Laurence ANSQUER, excusée, qui a donné procuration à M. Sylvain DUBREUIL.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2014.